

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Band: 27 (2001)

Heft: 3

Artikel: Identification des problèmes sociaux de personnes de nationalité
étrangère : questions de méthode

Autor: Regamey, Caroline / Tabin, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-814133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Identification des problèmes sociaux de personnes de nationalité étrangère : questions de méthode

Caroline Regamey, Jean-Pierre Tabin *

La recherche de rapports de causalité est un problème ancien de la sociologie. Depuis l'analyse multivariée de Durkheim dans *Le Suicide* (1897), les instruments d'analyse de corrélation se sont affinés. Ils ont été discutés dans de multiples études et sont expliqués dans un nombre considérable d'ouvrages de méthodologie des sciences sociales.

Le but de cet article est de discuter, à partir d'exemples tirés de nos recherches, de problèmes qui se posent à chaque fois que des chercheuses ou des chercheurs sont confrontés à l'analyse de données empiriques : *nous voulons parler de la correspondance entre les questions de recherche et les données effectivement recueillies.*

Notre objet de recherche, développé dans le cadre du Fonds national suisse de la recherche scientifique (PNR Nr. 39, Migrations et relations interculturelles), consistait notamment à identifier les problèmes sociaux rencontrés par des personnes de nationalité étrangère en Suisse, plus précisément par des personnes de nationalité espagnole, portugaise et italienne.

Nous voulions obtenir des données empiriques ancrées dans la réalité. Nous avons opté pour une méthodologie se basant sur *le dépouillement et l'étude de dossiers* constitués par des assistantes et assistants sociaux (AS) de services sociaux destinés aux personnes de nationalité étrangère. Méthodologiquement, cela implique que nous n'avions pas forcément une description des problèmes tels qu'ils étaient amenés mais plutôt tels qu'ils étaient recensés et identifiés par les AS des services étudiés. Cette méthode offrait l'avantage de désigner les problèmes traités dans un service social et de nous donner des indications sur la manière dont ces problèmes étaient considérés. Les désavantages se concentraient essentiellement sur deux aspects : d'une part, nous n'avions pas d'indications sur les problèmes subjectivement ressentis par les personnes de nationalité étrangère, et d'autre part, nous risquions d'être tributaires des schémas d'interprétation des AS.

1 Les services étudiés

Pour différentes raisons, notamment d'ordre pratique, nous avons retenu comme terrain d'étude principal la *Fraternité* du *Centre social protestant-Vaud* (ci-après : la

* Caroline Regamey, Centre social protestant, rue Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne; Jean-Pierre Tabin, Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), Case postale 70, 1000 Lausanne 24. Avec la collaboration d'Isabelle Chaudet, Corinne Dallera et Beatriz Rosende Haver.

Fraternité), un service social dépendant d'une institution reconnue d'utilité publique située à Lausanne.

La *Fraternité* est un service social privé, créé en 1964 pour faciliter l'arrivée en Suisse des travailleurs migrants. A l'origine, ce service est destiné aux personnes de nationalité espagnole, avec une consultation sociale dans leur langue. En 1970, une consultation en langue italienne est fondée; une consultation en langue portugaise s'ouvre au début des années 1990. Quatre AS travaillent dans ce service (entre 2,6 et 3 EPT), qui assurent entre 2700 et 3500 consultations l'an. Ce nombre élevé de consultations s'explique par les compétences particulières développées par les AS. En 1996, des ressortissants et des ressortissantes de 48 pays différents consultent les AS de la *Fraternité* : les personnes de nationalité espagnole sont le groupe le plus important (36%), suivies par les personnes de nationalité portugaise (16%); les personnes de nationalité italienne, elles, sont beaucoup moins nombreuses (5%).

Nous avons eu l'opportunité d'étudier les dossiers d'un autre service social, le *patronato* de l'*Istituto Nazionale Confederale d'Assistenza (INCA)*, aussi situé à Lausanne. Ce terrain est complémentaire à notre terrain d'étude principal. Il nous paraissait intéressant de confronter nos données principales à ce second terrain d'étude, afin notamment de mieux cerner les différences de rôles, fonctions et pratiques de ces deux services sociaux dans un même cadre géographique. Le syndicat italien *Confederazione generale italiana del lavoro (CGIL)*, qui regroupe à la fin de la Deuxième Guerre mondiale des forces antifascistes de tendance communiste, socialiste et catholique, est à l'origine de la création de l'*Istituto Nazionale Confederale d'Assistenza (INCA)*. Les *patronati* (dont le *patronato INCA*) sont les organisations italiennes officielles de gestion des assurances sociales en Italie et à l'étranger. L'*INCA* est présent dans dix-sept pays; en Suisse, le bureau central chargé de la coordination des différentes représentations *INCA* se trouve à Lausanne, où le *patronato* s'est installé dès 1973. Des bureaux existent aussi à Bâle, Bellinzzone, Berne, Genève, Neuchâtel et Zurich.

L'aspect extrêmement spécifique de ces terrains d'étude est une donnée en soi : d'une part un service social privé, professionnalisé et spécialisé, destiné à un groupe particulier (les travailleuses et travailleurs immigrés) et offrant des facilités d'accès; d'autre part un service historiquement lié aux syndicats italiens, partenaire officiel de la sécurité sociale italienne. Cela explique le fait qu'aucune représentativité des données empiriques récoltées n'était attendue.

2 Problèmes liés aux données disponibles

Dans les deux services considérés, de grandes différences existent en matière de classement et d'archivage des dossiers, comme pour ce qui est de l'informatisation.

Les sociologues sont très souvent confrontés à ce type de contrainte – de notre point de vue largement sous-estimé dans la littérature méthodologique.

A la *Fraternité*, les dossiers archivés sont classés par AS, par année d'ouverture et par ordre alphabétique. En principe, il y a un seul dossier par personne. L'introduction de données statistiques informatisées date de 1988 : les indications de base concernant les bénéficiaires ont été utiles pour mieux maîtriser différentes dimensions constitutives de la population d'étude.

A l'*INCA*, les dossiers ont été classés selon différentes méthodes au cours du temps. Au contraire de la *Fraternité*, l'archivage pratiqué par année recouvre plutôt des fermetures de dossiers. En raison de la technique de classement, il n'y a pas forcément de correspondance entre le nombre de personnes et de dossiers. Pour une seule personne venue à deux moments différents, il peut y avoir, par exemple, deux dossiers classés dans des dossiers différents (et pour des années différentes), ou encore une réouverture du dossier. L'informatisation date de 1987 et des formulaires ont été introduits entre 1987 et 1990 pour systématiser le contenu des dossiers.

Quiconque a eu l'occasion de travailler sur des données sait que la logique de recherche est difficilement compatible avec la logique administrative, du fait que cette dernière répond à des exigences qui n'ont rien à voir avec les priorités de recherche. Il s'agit pour les personnes travaillant dans un service de répondre aux exigences administratives posées par leur hiérarchie (par exemple, l'obligation pour l'*INCA* de conserver durant 10 ans après leur *fermeture* les dossiers des bénéficiaires) et de trouver un mode de classement qui convienne à leurs pratiques quotidiennes. De plus, en l'absence de procédures formalisées ou concertées relatives au contenu et à la tenue de dossiers, chaque personne agit selon un mode qui lui est propre.

Tout cela implique une grande diversité de pratiques, mais aussi des disparités de contenu qui peuvent se révéler fort problématiques dans le cadre d'une recherche : si certaines informations figuraient dans tous les dossiers, d'autres n'étaient disponibles que dans certains dossiers, ou en fonction de la personne qui avait constitué le dossier.

Comme sociologues, nous sommes obligés de nous adapter au système de classement existant, car nous n'avons ni les moyens, ni l'autorisation d'ailleurs, de recréer ce classement. Une telle contrainte a évidemment des incidences sur la construction des bases de données; elle doit être explicitée de la manière la plus complète possible de manière à poser les limites scientifiques du travail effectué. C'est pour cette raison que nous avons longuement interrogé les différentes personnes travaillant dans ces deux services sur leur mode d'organisation, la manière de sélectionner ou non les personnes venant les voir, leurs manières de traiter ces données et leurs usages concernant les dossiers.

Une telle explicitation des pratiques n'est pas sans entraîner un certain nombre de problèmes, parce que nous nous trouvons, comme sociologues, obligés d'identifier et de divulguer des pratiques dont les différents acteurs ou actrices n'ont pas forcément conscience et qui peuvent révéler des différences fondamentales d'interprétation du mandat. Nous l'avons fait, à la *Fraternité*, en différentes étapes : interviews individuelles, soumission et correction de chaque interview, mise en commun des interviews dans un document de synthèse discuté avec toutes les personnes concernées, etc. Malgré la longueur et la lourdeur inhérente à une telle procédure, elle était indispensable pour parvenir à cerner au plus près la réalité des pratiques.

3 Sélection des données

Le deuxième problème auquel nous avons été confrontés a été l'obligation de sélectionner les dossiers à dépouiller.

A la *Fraternité*, nous avons examiné 1661 dossiers, ouverts entre 1988 et 1996, de bénéficiaires de nationalité espagnole, portugaise et italienne. A l'*INCA*, nous avons dépouillé 1372 dossiers fermés en 1988 et concernant presque à 100% des personnes de nationalité italienne.

Nous disposions, pour l'*INCA*, d'une multitude de dossiers, répartis sur différentes années. Cependant, en regard des informations statistiques présentes, des changements intervenus dans l'organisation du travail entre les différentes *INCA* de Suisse, et tenant compte de l'état de conservation des dossiers (certains étant illisibles, gravement endommagés par une inondation), une seule année – 1988 – nous est apparue comme véritablement intéressante. De plus, le choix d'une seule année réduisait aussi le risque que le nombre de dossiers ne corresponde pas exactement au nombre de personnes. Nous avons donc dépouillé et saisi la totalité de ce que nous trouvions pour l'année 1988.

A la *Fraternité*, le problème était autre. Notre étude étant limitée à trois nationalités (italienne, espagnole, portugaise), nous avons sélectionné les dossiers des personnes reçues en consultation par des AS parlant et comprenant leur langue. Pour les années 1988 à 1991, tous les dossiers retrouvés – certains n'ont pas pu l'être – ont été dépouillés et saisis. A partir de 1992, un allègement de la saisie – dû cette fois à un autre type de contrainte, soit au temps que nous avions à notre disposition dans le cadre de cette recherche – a porté spécifiquement sur les dossiers de bénéficiaires de nationalité espagnole, du fait de leur surreprésentation manifeste : l'échantillonnage a consisté, après un pointage de vérification du contenu des dossiers, à ne retenir que la moitié environ des dossiers de chaque année pour cette nationalité.

Table 1 : Quelques indicateurs

	<i>Fraternité</i>	<i>INCA</i>
<i>Nombre de dossiers :</i>	1661	1372
<i>Années considérées :</i>	Dossiers ouverts entre 1988 et 1996	Dossiers fermés en 1988
<i>Sélection du nombre de dossiers :</i>	Choix de trois nationalités : espagnole, italienne, portugaise. En moyenne sur les années retenues :55% des dossiers sélectionnés parmi les 3051 dossiers théoriquement disponibles.	Pas de sélection
<i>Nationalités représentées dans la base de données :</i>	Espagne : 54% (893) Portugal : 36% (593) Italie : 11% (175)	Italie : 99.8% (1369)
<i>Sexe des personnes :</i>	Hommes : 59% (977) Femmes : 41% (684)	Hommes : 54% (747) Femmes : 45% (623)
<i>Age moyen des personnes :</i>	41 ans Age retraite suisse : 6% (99)	57 ans Age retraite suisse : 33% (429) (Age retraite italienne : 53% (621))

4 Contenu des dossiers et informations saisies

Les dossiers constitués par les AS de la *Fraternité* comprenaient généralement une fiche de relevé des caractéristiques socio-démographiques, une ou plusieurs feuilles d'anamnèse, les photocopies de pièces et documents en relation avec la problématique amenée et l'ensemble de la correspondance à laquelle le dossier a pu donner lieu. Outre les disparités de contenu, des différences importantes de volume de dossiers ont été constatées, en fonction des AS qui les avaient constitués, ce qui confirmait une absence de consigne uniforme à ce propos. Pour les dossiers les plus volumineux (de un à plusieurs *cartons*), nous avons été obligés de concevoir un deuxième type de relevé, spécifique, et nécessitant une exploitation particulière.

Les dossiers constitués par les collaboratrices et collaborateurs de l'*INCA* comprenaient presque toujours une fiche de relevé du même ordre, mais avec moins d'informations socio-démographiques. Elles comprenaient par contre des indications (codées) des motifs de consultation et du résultat de la consultation (ces informations sont nécessaires au subventionnement de l'*INCA*) : de manière générale les dossiers de l'*INCA* étaient beaucoup plus succincts que ceux de la *Fraternité*.

4.1 Les informations de nature socio-démographique et professionnelle

Parmi les différentes indications recherchées, certaines se sont révélées plutôt rares dans les dossiers : ainsi, dans les dossiers de la *Fraternité*, l'information concernant l'année d'arrivée en Suisse ne se trouve *grosso modo* que dans quatre dossiers sur dix, de même que la raison de l'arrivée; l'information concernant le domicile à l'arrivée dans un peu plus d'un dossier sur dix, comme la profession apprise. Quant au type de permis possédé par le ou la bénéficiaire au moment de la première consultation, trois dossiers sur dix ne permettent pas de le déterminer d'une manière ou d'une autre. Cet état de fait tient en grande partie à la manière de constituer les dossiers et de conserver les documents.

Table 2 : Informations présentes dans les dossiers, selon quelques indicateurs

	% informations <i>Fraternité</i>	% informations <i>INCA</i>
Nationalité	100%	100%
Statut légal en Suisse	77%	28%
Sexe	100%	100%
Année de naissance	99%	99%
Profession exercée	65%	19%

Ces différences posent problème dans la construction de la base de données et dans son analyse notamment parce que les données recueillies, lorsqu'elles ne sont pas partout présentes, n'ont guère de représentativité autre que celle d'indiquer que les pratiques des uns et des autres sont différentes. Elles sont par contre très intéressantes du point de vue de la définition du travail social et de ses manières de se constituer dans l'espace social et administratif.

5 Les motifs de consultation

Les *motifs de consultation* sont entendus comme les raisons qui ont conduit les bénéficiaires à consulter le service social. Il s'agit ici des motifs de consultation tels qu'ils apparaissent dans le dossier. Pour chaque dossier, ce sont *un* ou *N* motif(s) de consultation qui ont été relevés.

Au total, 2870 motifs de consultation ont été saisis à la *Fraternité* pour les 1661 dossiers, soit une moyenne de 1,7 motifs par dossier, tandis que 1638 motifs ont été saisis à l'*INCA*, soit une moyenne de 1,2 motifs de consultation par dossier.

5.1 Les motifs de consultation à l'INCA

Le relevé des motifs de consultation s'est révélé tributaire des catégories administratives utilisées par ce service pour la codification des demandes.

Sur l'ensemble des premiers motifs de consultation, plus de huit sur dix (84%) concernent les rentes de vieillesse; 53% des demandes concernant les prestations de retraite ont trait au système suisse (AVS), les autres touchent au système de retraite italien; 55% des demandes sont des *demandes de prestations* de la part des assurances, et 45% concernent des questions *administratives*, par exemple, des demandes de vérification du calcul AVS, des demandes d'extraits de compte AVS / AI, des demandes de renseignement, de relevé des périodes de cotisation à l'assurance italienne ou de versements volontaires à l'assurance italienne.

Les données de l'INCA illustrent les problèmes de coordination qui se posent entre deux régimes de sécurité sociale fort différents, dans leur conception comme dans leur application. Les dossiers, et notamment les lettres trouvées dans ceux-ci, montrent que cette complexité administrative est relativement déconcertante, et ceci d'autant plus si le séjour en Suisse date déjà de nombreuses années et s'il a subi de nombreuses interruptions.

5.2 Les motifs de consultation à la Fraternité

La situation à la *Fraternité* est très différente de celle de l'INCA, du fait de la multiplicité et de la diversité des raisons possibles de consultation dans ce service social. Aucune codification ou pré-codification n'étant présente dans les dossiers, il s'agissait de construire une méthode de relevé ad hoc.

Partant du principe que tout motif de consultation est associé à un, voire plusieurs domaines des conditions d'existence, nous avons décidé de nous référer à un modèle qui juxtapose les grands domaines des conditions d'existence (modèle utilisé dans les études qui mesurent la qualité de vie des individus, ménages ou groupes dans la société). Il permet de décrire ou d'analyser des éléments – indicateurs ou dimensions – se rapportant à différentes composantes de l'existence, comme la santé, le logement, la famille, ou d'autres encore. Ce modèle est capable d'intégrer tout indicateur se rapportant à la dotation effective des individus – ou groupes – dans les principaux domaines des conditions de vie, et en rapport aux dimensions qui les composent. De plus, le concept multidimensionnel permet de considérer et d'analyser chaque indicateur aussi bien en référence à un domaine particulier qu'à plusieurs domaines, de manière transversale.

Aux domaines couramment utilisés (les domaines *finances, santé, emploi et formation, logement et famille*), nous avons ajouté quelques domaines plus spécifiques : il s'agit des questions relatives au statut d'étranger en Suisse, qui recouvrent aussi bien des questions de *statut légal en Suisse* que de dispositions du *pays d'origine*. Nous avons retenu en outre quelques domaines qui nous paraissaient judicieux en fonction de notre problématique d'étude : les questions relatives à la

sécurité sociale helvétique, eu égard à sa complexité et au fait que les personnes de nationalité étrangère semblent être particulièrement confrontées à ce type de problèmes; les domaines permettant de relever des questions *personnelles, administratives* ou de *responsabilité juridique*, qui n'entrent dans aucun autre ensemble.

Au cours de la phase de saisie, la typologie des indicateurs se rapportant à ces différents domaines a été complétée au fur et à mesure que de nouveaux indicateurs se présentaient. La typologie finale en comprend au total 302, un nombre très élevé qui démontre la diversité des demandes et des prestations fournies.

Attribution des motifs par domaines pour les dossiers de la *Fraternité*

Domaines	Effectifs (motif de consultation Nr. 1)	En %	% cumulés
Assurances sociales	563	34%	
Statut légal en Suisse	286	17%	51%
Finances	196	12%	63%
Pays origine	195	12%	75%
Emploi et formation	136	8%	83%
Famille	128	8%	91%
Santé	26	2%	92%
Logement	17	1%	93%
Autres (administration, responsabilité juridique, questions d'ordre personnel)	67	4%	97%
Sans indication	47	3%	
Total	1661		

A eux seuls, deux domaines rassemblent plus de la moitié des problèmes recensés : celui des assurances sociales (34%) et celui du statut légal (17%), tous deux renvoyant très directement à la condition d'étranger en Suisse.

5.3 Test des variables

Afin de tenter de répondre aux questions qui motivaient notre étude empirique, à savoir comprendre les principaux motifs qui amènent les personnes de nationalité étrangère à un service social, nous avons opéré une série de corrélations. Pour ce faire, nous avons opéré une description systématique des données recueillies sous l'angle de quelques variables structurantes, afin de mieux mesurer leur impact respectif sur les motifs de consultation. Les variables retenues à cet effet sont, pour la *Fraternité* : le *sexe*, l'*âge*, la *nationalité*, l'*année de consultation*, le *statut d'activité*, l'*AS* et le *type de permis* (ou statut légal); pour l'*INCA* : le *sexe*, le *lieu de résidence au moment de la consultation*, l'*âge*. Le choix des variables à tester a été dicté par leur pertinence théorique, mais aussi par leur disponibilité statistique : ainsi, la

variable de *l'année d'arrivée en Suisse*, bien que pertinente théoriquement, n'a pu être testée du fait du nombre insuffisant d'informations disponibles (57% d'informations manquantes).

Nous avons aussi tenté, dans la mesure du possible, de tenir compte des facteurs qui avaient pu influencer le type de consultation : ainsi, par exemple, en 1992, lorsqu'il a été question de l'adhésion de la Suisse à l'*Espace économique européen*, l'éventualité de la suppression de la possibilité d'emporter son capital LPP lors d'une installation définitive à l'étranger a motivé nombre de personnes à venir consulter à ce propos; ou, en 1991, les changements intervenus dans le droit de la naturalisation pour les femmes suite à l'égalisation du droit entre hommes et femmes (suppression de l'acquisition automatique dans le cas du mariage avec un Suisse); ou encore la diminution drastique du nombre de permis saisonniers dès la crise de 1991–1992.

Ce test nous a permis de montrer que le statut de séjour apparaît comme la variable permettant le mieux d'expliquer les différences de problèmes à la *Fraternité*. Parce que cette variable éclaire, en partie tout au moins, toutes les autres.

6 Grille d'analyse

Pour aller au-delà de la répartition des problèmes par domaines tels que nous les avons trouvés dans les dossiers, nous avons réinterrogé nos bases de données à partir de problématiques sociologiquement construites. Nous avons délimité trois grands types de problèmes :

- 1 Les problèmes qualifiés de *spécifiques aux personnes migrantes*. Ils découlent de la condition même de la migration et sont en lien avec le va-et-vient entre le pays d'origine et le pays d'accueil (*problèmes d'arrivée* et *problèmes de départ*).
- 2 Les problèmes qualifiés de *spécifiques aux personnes de nationalité étrangère*. Ils résultent des conditions légales qui leur sont imposées en Suisse. Ils découlent donc de leur *statut d'étranger* (problèmes associés *aux conditions de séjour et d'établissement* ainsi que leurs incidences directes ou indirectes sur d'autres domaines).
- 3 Enfin, les problèmes qualifiés de *non spécifiques*, en ce sens qu'ils peuvent, *a priori*, toucher aussi bien les personnes de nationalité suisse qu'étrangère (*problèmes de travail, de maladie ou d'accident* (atteintes à la santé), *familiaux* et *budgétaires ou d'impôts*).

La manière dont nous avons construit notre base de donnée nous a permis de retravailler ces questions pour arriver à une problématique plus compréhensive des problèmes effectivement rencontrés et de mettre en évidence le *couplage*,

l'imbrication, voire *l'enchevêtrement* de certains problèmes. D'un point de vue méthodologique, cette structuration ne relève pas forcément de la même logique que celle qui a présidé à la construction des dossiers.

En première analyse, sur l'ensemble des situations analysées à la *Fraternité*, 29% (487) relèvent de problématiques *spécifiques* aux personnes migrantes ou de nationalité étrangère (en lien avec l'arrivée, le départ ou les titres de séjour). Les autres problèmes relèvent de domaines touchant *en principe* aussi bien les personnes de nationalité suisse qu'étrangère (familiaux, budgétaires, de travail ou de santé). Cependant, une analyse plus fine démontre que certains de ces problèmes *a priori* non spécifiques sont dus à la condition de migrant ou d'étranger, par imbrication, couplage, ou simple causalité. Au total, cette analyse établit que *la moitié (49%) de l'ensemble des problèmes sociaux relevés s'avère spécifique*.

Il reste que l'autre moitié des problèmes amenés apparaît comme étant de nature *non spécifique* aux personnes immigrées. Toutefois, presque les trois quarts (71,8%) des problèmes relevés comme non spécifiques sont de *nature administrative* ou de *procédure* (difficultés administratives propres ou demandes d'aide pour effectuer des démarches de procédure dans le cadre des assurances sociales ou des impôts, par exemple). Face à ce constat, il faut se demander s'il ne s'agit pas de difficultés propres aux personnes non nationales, confrontées à des problèmes de langue ou désarmées devant des procédures administratives qui leur échappent et les insécurisent, et si ces difficultés se présenteraient de manière aussi flagrante pour des personnes de nationalité suisse.

Du fait de l'absence de données statistiquement constituées concernant les problèmes amenés par les personnes de nationalité suisse dans les services sociaux, aucune comparaison ne peut être établie. Cette question ne peut donc être éclaircie, et reste ouverte. A notre sens, cette interrogation exige de revoir à la baisse la proportion de problèmes *a priori* non spécifiques qui se présentent.

7 Conclusions

L'étude des motifs de consultations des personnes de nationalité étrangère dans deux services différents pose de nombreux problèmes méthodologiques.

Données hétérogènes, systèmes de classement et logiques administratives disparates, diversité des pratiques, absence de consignes, mode de constitution des dossiers *ad personam*, toutes ces différences constituent un lourd tribut dans la construction de bases de données cohérentes. Et ceci indépendamment de l'incidence considérable des représentations des problèmes à l'œuvre au moment de la constitution des dossiers par les AS. Il faut remarquer que nous avons parfois été tentés de nous laisser convaincre par ces représentations, donc par la compréhension

qu'ont les AS des problèmes rencontrés, tant celle-ci présente de cohérence avec l'action sociale mise en œuvre.

Le fait de repenser ces problèmes selon une autre logique, sociologique celle-là, nous a permis de mieux comprendre ces problèmes mais nous a aussi amenés, logiquement, à mettre parfois en question le type de réponses apportées aux personnes de nationalité étrangère par les AS.

Références bibliographiques

- Bolzman Claudio, Tabin Jean-Pierre (1999), *Populations immigrées : Quelle insertion ? Quel travail social ?* Lausanne et Genève : Cahiers de l'EESP et IES.
- Chaudet Isabelle, Regamey Caroline, Rosende Haver Beatriz, Tabin Jean-Pierre (2000), *Migrations et travail social. Une étude des problèmes sociaux des personnes de nationalité étrangère en Suisse.* Lausanne : Réalités sociales.

KORRIGENDA ZU

Bildung und Ehestabilität. Eine Untersuchung schweizerischer Familienbiografien mit den Methoden der Ereignisanalyse

Andreas Diekmann, Institut für Soziologie, Universität Bern
Kurt Schmidheiny, Volkswirtschaftliches Institut, Universität Bern

Erschienen in Vol. 27, Issue 2.

Seite 246:

$$r(t) = \lim_{t' \rightarrow t} \frac{\Pr(t \leq T < t' | T \geq t)}{t' - t}, \quad (1)$$

$$r(t, x) = bte^{-t/\lambda}. \quad (2)$$

Seite 247:

$$b = \exp(\beta_0 + \beta_1 x_1 + \dots + \beta_k x_k) = \alpha_0 \alpha_1^{x_1} \dots \alpha_k^{x_k}. \quad (3)$$

Abbildung 1: Das Sichelmodell mit verschiedenen Parameterwerten

